



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DANS UNE PARTIE DE LA RUE DES VERGERS, RUE DU STADE ET L'IMPASSE DU STADE

Le Maire de la Commune de WOUSTVILLER,

Vu les articles L 131- et 131-3 du Code des Communes,

Considérant qu'à l'occasion de **la soirée festive** organisée le **Samedi 09 juillet 2022**, il y a lieu d'interdire la circulation dans cette voie.

ARTICLE I : Du **vendredi 08 juillet** à partir de 8 heures au **dimanche 10 juillet** 19 heures, la rue des Vergers après les places de stationnement jusqu'à l'intersection rue des vergers rue du stade, ainsi que l'impasse du Stade, sera interdite à la circulation.

ARTICLE II : la circulation se fera par la rue de Nancy et l'Allée du Chambourg.

ARTICLE III : Les contrevenants au présent arrêté seront verbalisés : la gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de Sarreguemines
- Monsieur le Capitaine du centre de secours de Sarreguemines
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Woustviller

Fait à Woustviller, le 01 juillet 2022

Madame le Maire,



Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF